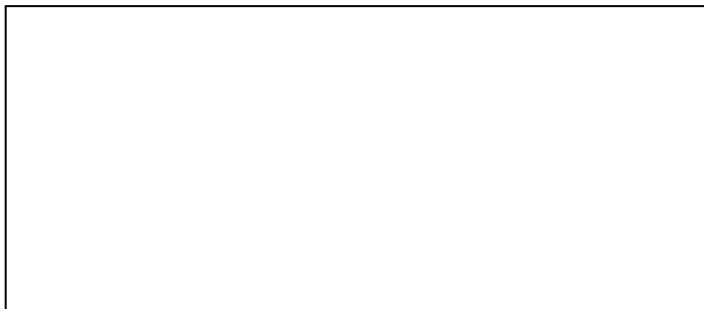


Président

Marseille le 11 juillet 2017



Objet : Convocation aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Madame, Monsieur le Gérant(e) de la Structure Commerciale Agréée,

Dans le cadre de la Fusion Création de la future région PACA FFESSM, le Président du Comité Provence Alpes convoque les clubs et SCA à une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire le 23 septembre 2017 à 14h00 à la Maison de la Mer - Avenue du Sablé d'Or - 13270 FOS S/MER

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président du Comité Provence Alpes FFESSM

- 1^{ère} Résolution = Approbation Traité de Fusion
 - Approuver le Traité de Fusion signé le 27 juin 2017 par le Président du Comité et accepté par son Comité Directeur le 10 juillet 2017.
 - Et par voie de conséquence approuver l'opération de fusion prenant effet au 9 décembre 2017, sous condition suspensive de l'approbation dudit Traité de Fusion par l'Assemblée Générale de chacun des 2 comités FFESSM et de l'existence de délibérations concordantes.

 - 2^{ème} Résolution = Approbation Statuts PACA
 - Approuver les dispositions statutaires signées le 27 juin 2017 par le Président du Comité, devant prendre effet au 9 décembre 2017.
 - Et par voie de conséquence approuver l'opération de fusion, sous condition suspensive de l'approbation de ces mêmes dispositions statutaires par l'Assemblée Générale de chacun des 2 comités FFESSM et de l'existence de délibérations concordantes.

 - 3^{ème} Résolution = Bureau Provisoire
 - Approuver la désignation d'un bureau provisoire de la nouvelle entité Comité Régional PACA, dont la composition sera la suivante :
- ❖ *Pour le COMITE COTE D'AZUR FFESSM : M. Alex POLLINO, M. Marc DELOOF et M. Jean Lou FERRETTI.*

 - ❖ *Pour le COMITE PROVENCE ALPES FFESSM : M. Henri ROYER, M. Frédéric Di MEGLIO, et Mme Brigitte SCORSONELLI.*
- donner pour prérogatives à ce bureau provisoire, jusqu'au 9 décembre 2017 :

- ❖ *de procéder aux formalités nécessaires liées à la déclaration du nouveau comité, avant même la date d'entrée en vigueur effective de la présente fusion.*
- ❖ *d'accomplir les éventuels actes de gestion nécessaires visant à faciliter le fonctionnement du Comité Directeur dès son élection.*
- ❖ *d'organiser l'Assemblée Générale Elective fixée le 9 décembre 2017.*

- 4^{ème} Résolution = Dissolution des anciens Comités

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité constate comme conséquence des trois résolutions qui précèdent, qu'il y aura dissolution de plein droit de l'association, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion à compter du 9 décembre 2017.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation du Règlement Intérieur PACA.

Les documents : Traité de Fusion, Statuts PACA, Règlement Intérieur PACA et Annexes au Traité de Fusion sont à disposition sur le site web du Comité Régional Provence alpes : [http : //www.ffessm-provence.net](http://www.ffessm-provence.net)

Les mandats ne seront disponibles qu'après le 15 septembre suite au listing donné par le siège national et comprenant le nombre de voix en fonction des licences délivrées pour la saison fédérale 2017 qui se termine au 14 septembre. Vous recevrez par mail le mandat. Si vous ne recevez pas votre mandat, vous pouvez contacter le secrétariat du Comité par téléphone au 04 91 09 36 31 ou par mail : comite@ffessm-provence.net.

Très cordialement

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Royer', is written over a light blue rectangular background.

Henri Royer